



OCRI · CIRO

Organisme canadien
de réglementation
des investissements

Canadian Investment
Regulatory
Organization

Programme d'assurance des compétences de l'OCRI

1014 – Politique d'accessibilité

Avec le soutien de



FitchLearning



Table des matières

Objet de la politique	1
Portée de la politique.....	1
Définitions et terminologie.....	1
Énoncé de politique.....	2
Exigences politiques.....	2
Notre approche - Plateformes numériques.....	2
Notre approche - Soutien	2
Commentaires.....	2
Notre approche : Amélioration continue	2
Rôles et responsabilités	2
Ressources et références.....	3



Objet de la politique

Fitch Learning et l'OCRI s'engagent à offrir des services d'une manière qui respecte la dignité et l'autonomie de toutes les personnes, y compris celles ayant des handicaps.

L'objectif du présent document sert à:

- Expliquer les efforts soutenus que nous déployons pour créer un environnement qui facilitera l'atteinte de cet objectif; et
- Définir la façon dont nous nous conformons aux standards d'accessibilité pertinentes et comment nous traitons les questions connexes.

Portée de la politique

Cette politique s'applique à toutes les personnes qui traitent avec le public ou d'autres tiers pour Fitch Learning ou l'OCRI, notamment les administrateurs, gestionnaires, superviseurs, employés, clients, tels que les Personnes Approuvées et les Candidats, ainsi que les bénévoles et les employés temporaires.

Définitions et terminologie

La terminologie suivante s'applique dans l'ensemble du document :

- **Examen de l'OCRI** : tout examen proposé par l'OCRI, et administré et pris en charge par Fitch Learning.
- **Candidat** : personne qui passe ou a l'intention de passer un examen de l'OCRI.
- **Personnes Approuvées** : une personne approuvée au sens des règles applicables de l'OCRI.
- **Client** : les Candidats ou toute Personne Approuvée suivant la formation sur la déontologie, ou des services connexes à celle-ci.
- **Handicap** : toute déficience, incapacité ou limitation de nature physique ou mentale, quelle qu'en soit la cause, incluant :
 - le diabète, l'épilepsie, une lésion cérébrale, tout degré de paralysie, une amputation, un manque de coordination physique, la cécité ou une déficience visuelle, la surdité ou une déficience auditive, le mutisme ou une déficience de la parole, ou la dépendance physique à un chien guide ou à un autre animal, ou à un fauteuil roulant ou à un autre appareil ou dispositif d'assistance;
 - une condition d'atteinte mentale ou une incapacité développementale;
 - une difficulté d'apprentissage, ou un dysfonctionnement d'un ou de plusieurs processus liés à la compréhension ou à l'utilisation de symboles ou du langage parlé;
 - un trouble mental;
 - une blessure ou une incapacité pour laquelle des prestations ont été demandées ou reçues en vertu du régime d'assurance applicable.
- **Animal d'assistance** : a) tout animal utilisé par une personne handicapée pour des raisons liées à son handicap. b) À défaut qu'il soit manifeste que l'animal répond au critère a), tout animal à l'égard duquel une personne handicapée fournit une lettre d'un médecin ou d'une infirmière confirmant que la personne a besoin de l'animal pour des raisons liées à son handicap.



Énoncé de politique

Cette politique donne des directives à toutes les personnes qui traitent avec le public ou d'autres tiers en Ontario au nom de l'OCRI ou de Fitch Learning pour l'administration des examens de l'OCRI ou de la formation sur la déontologie, et vise à permettre à Fitch Learning, au nom de l'OCRI, de répondre aux exigences des normes d'accessibilité applicables en matière de service à la clientèle.

La politique vise à bénéficier à toutes les personnes qui font partie de la définition de « handicap » telle qu'énoncée dans le code des droits de la personne.

Exigences politiques

L'OCRI et Fitch Learning se conforment aux standards d'accessibilité propres au service à la clientèle pour les organismes du secteur public et les autres personnes ou organisations qui fournissent des biens ou des services au public ou à des tiers.

Notre approche - Plateformes numériques

Nos plateformes technologiques ont été conçues et développées pour être conformes aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.1, niveau AA. Nous nous engageons à offrir une expérience numérique inclusive pour tous les utilisateurs.

Nos plateformes ont été testées avec un éventail de technologies d'assistance populaires, y compris des lecteurs d'écran et des logiciels de reconnaissance vocale. Nous nous engageons à apporter des améliorations continues en matière d'accessibilité et à revoir régulièrement notre plateforme pour maintenir la conformité et améliorer l'expérience de tous les utilisateurs.

Notre approche - Soutien

Notre équipe de soutien dédiée est disponible pour aider en cas de problématiques liées à l'accessibilité et s'engage à offrir un service rapide et efficace afin de mieux s'assurer que les utilisateurs peuvent profiter pleinement et équitablement des services fournis.

Commentaires

Fitch Learning accueille favorablement les commentaires sur la manière dont elle offre des services aux personnes handicapées. Les commentaires peuvent être transmis par nos canaux de soutien habituels ou par la méthode de leur choix, y compris les options ci-dessous.

Téléphone : +1 (647) 905-5108

Soumettre un commentaire à : <https://fitchlearning-na.zendesk.com/hc/fr-ca>

Notre approche : Amélioration continue

Cette politique fera l'objet d'examens et de révisions continus afin de s'assurer qu'elle reflète et demeure cohérente avec toute modification apportée aux normes d'accessibilité.

Rôles et responsabilités

Fitch Learning et l'OCRI sont responsables de veiller à la prestation de services de manière efficace et conforme aux exigences applicables à la fourniture de ces services.



Ressources et références

Fitch Learning utilise Prometric pour l'administration des examens de l'OCRI. Pour plus d'information sur la politique d'accessibilité de Prometric, veuillez consulter : [Déclaration d'accessibilité | Prometric](#)



OCRI · CIRO

Organisme canadien
de réglementation
des investissements

Canadian Investment
Regulatory
Organization